

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 52 (1972)  
**Heft:** 1: L'environnement

**Artikel:** Progrès industriel et environnement  
**Autor:** Bonnefous, Édouard  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-886705>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 19.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Progrès industriel et environnement

Édouard BONNEFOUS

L'accroissement des pollutions industrielles est l'un des phénomènes les plus inquiétants de notre époque.

Il ne s'agit pas de créer une nouvelle religion, ni d'instituer une nouvelle inquisition. L'amélioration de notre cadre et de notre mode de vie est liée au progrès scientifique et industriel. Les techniques modernes fournissent des moyens de lutte efficaces contre les effets nocifs des techniques plus anciennes.

Il reste à convaincre les entreprises, les collectivités parfois, les industriels eux-mêmes d'adopter les équipements anti-polluants. Il faudra faire preuve d'autorité, mais aussi de persuasion. Il faudra également avoir les moyens. On peut être strict dans l'application des règlements sans pour autant multiplier les tracasseries administratives qui frappent les délinquants, mais qui gênent aussi ceux qui ne le sont pas.

Il s'agit donc, non pas de s'opposer aux progrès, progrès des sciences et des techniques, progrès des arts ou progrès des mœurs, mais de rendre ce progrès compatible avec certaines conceptions de la vie, de la société et du bonheur. Il est aussi ridicule d'opposer la lutte anti-pollution aux exigences de la croissance industrielle, à la recherche du profit optimum des entreprises, à la compétitivité de notre économie nationale face aux économies étrangères.

Nous sommes tous convaincus de la nécessité, pour l'industrie, de créer des produits et des procédés nouveaux. Nous savons que la plupart des entreprises supportent des charges sociales et financières très lourdes, qu'elles sont souvent à la limite de la rentabilité et que l'obligation qui leur serait faite de s'équiper immédiatement et complètement en système d'épuration pourrait compromettre leur exploitation.

Mais les entreprises et les collectivités doivent comprendre que la lutte

contre la pollution n'est pas un luxe. Il s'agit de protéger nos richesses naturelles, de protéger les générations futures.

Les jeunes ont d'ailleurs parfaitement compris l'enjeu de cette lutte pour l'environnement. Je ne suis pas sûr, en revanche, que dans les autres milieux, tout le monde soit conscient de la gravité de la menace, malgré les campagnes de presse en France et dans le monde, malgré les mises en garde officielles, malgré certaines décisions spectaculaires, notamment aux États-Unis et au Japon. Il reste un fond de scepticisme. Pourtant l'accroissement démographique, l'industrialisation, la concentration de l'habitat sont des réalités, des facteurs d'accélération de la pollution et de détérioration de l'environnement.

Dès lors, que faut-il faire ? Malgré l'insuffisance des moyens actuels, il est possible de progresser.

Si la lutte contre la pollution est coûteuse, la pollution elle-même ne l'est pas moins — cela n'est pas assez dit — et il est nécessaire de la réintégrer dans les coûts économiques globaux.

L'usine qui, par exemple, déverse sans traitement ses eaux usées dans le milieu environnant ne tient pas compte dans son bilan d'exploitation des avantages que lui confère cet abus. En revanche, les collectivités et les particuliers situés en aval subissent les dommages causés par de telles pratiques : coût de l'épuration, déficit d'eau, dégâts écologiques et touristiques. C'est ce qu'on appelle les coûts externes suscités par le développement économique, mais qu'il faut bien, pour la sauvegarde de l'environnement, intégrer dans le processus de production ou de consommation.

On peut aussi, dans le même esprit, calculer certains coûts internes supportés par des particuliers ou des collectivités qui détiennent des biens d'environnement. L'exemple le plus

remarquable est celui du monde rural agricole qui protège ou restaure par sa présence et son activité un paysage qui ne se maintiendrait pas de lui-même.

Dès maintenant, on estime que les dépenses de lutte contre la pollution de l'eau et de l'air par les industries conduisent à une dépense annuelle de 500 à 600 millions de francs en moyenne, dont près de 200 millions par an au seul titre de la pollution industrielle des eaux.

Dans un certain nombre de branches industrielles, l'investissement supplémentaire dû au titre de l'épuration pourrait atteindre et même dépasser 10 à 15 % de l'investissement productif, auxquels il convient d'ajouter les dépenses annuelles de fonctionnement.

La lutte contre la pollution doit être assimilée à deux autres facteurs de la politique économique des pays industrialisés : la recherche d'une qualité toujours améliorée des produits et la poursuite du progrès social.

Chaque pays s'organise, mais malheureusement, s'organise pour son propre compte. Or, les conditions de la concurrence sont telles qu'il serait très dangereux de laisser la réglementation anti-pollution créer des distorsions internationales.

Déjà la loi américaine sur « l'air pur » va gêner les exportateurs européens d'automobiles à partir de 1975. Il ne faudrait pas que, demain, au sein du Marché Commun, certaines usines aient intérêt à s'établir dans un pays pour éluder des charges supplémentaires qu'un autre pays aurait fixées.

Le Conseil de l'Europe, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, les Nations-Unies, l'Organisation de Coopération et de Développement Économique ont préparé des programmes d'action. Mais ceux-ci risquent de rester enterrés dans les dossiers, si l'opinion ne crée pas le mouvement.